



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-648

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-11-15-00002 - arrêté n° 2023-01410[REDACTED]modifiant l'arrêté n° 2023-00659 du 13 juin 2023[REDACTED]accordant délégation de la signature préfectorale au sein [REDACTED]du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris [REDACTED] (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2023-11-15-00002

arrêté n° 2023-01410??

modifiant l'arrêté n° 2023-00659 du 13 juin 2023
accordant délégation de la signature
préfectorale au sein
du secrétariat général de la zone de défense et
de sécurité de Paris

arrêté n° 2023-01410
modifiant l'arrêté n° 2023-00659 du 13 juin 2023
accordant délégation de la signature préfectorale au sein
du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Le préfet de police,

VU l'arrêté n° 2023-00659 du 13 juin 2023 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

SUR proposition de la préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er}

À l'article 4 de l'arrêté du 13 juin 2023 susvisé, les mots « *Mme Véronique BOBINET, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des associations de sécurité civile* » sont remplacés par les mots « *M. Alexis EYMARD, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef du bureau des associations de sécurité civile* ».

Article 2

La préfète, directrice de cabinet, et le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des départements des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, 15 NOV 2023

Laurent NUÑEZ